

Demande déposée le 04 mars 2024 - Complétée le : 23 avril 2024		N°DP 11076 24 00040
Par :	E.D.S	Surface de plancher : m²
Demeurant à :	87 chemin du château d'eau 11400 Laurabuc	
Représenté par :	Monsieur Sébastien SIBRA	Destination : Pose de panneaux photovoltaïques sur toiture existante
Pour :	Travaux sur construction existante	
Sur un terrain sis à :	641 Route de Souilhanel 11400 CASTELNAUDARY	
Références cadastrales :	ZX 58	

Le Maire,

Vu la demande de déclaration préalable susvisée, affichée le : 8 mars 2024,

Vu le Code de l'Urbanisme,

Vu le Décret n° 2016-6 du 6 janvier 2016 relatif à la durée de validité des autorisations d'urbanisme et portant diverses dispositions relatives à l'application des droits des sols et à la fiscalité associée,

Vu le Plan Local d'Urbanisme approuvé le 24 janvier 2018 (Zone A), modifié le 15 avril 2019 et le 28 mars 2023,

Vu les pièces complémentaires reçues le 23 avril 2024,

Considérant :

- **L'article A-11 du Plan Local d'Urbanisme – Aspect extérieur des constructions et aménagement de leurs abords :**
 - « 1/ Toutes les constructions ou restaurations devront présenter un aspect extérieur compatible avec le caractère du site ou l'intérêt des lieux avoisinants, en harmonie avec leur environnement architectural et paysager. »
 - « **Toitures** : 2- les équipements nécessaires à l'exploitation des énergies renouvelables, notamment les capteurs solaires, devront être intégrés dans la pente de la toiture. »
- **Le projet consistant en la pose de panneaux photovoltaïque sur toiture existante.**

.... ARRETE

ARTICLE UNIQUE : Il n'est pas fait opposition à la déclaration préalable.

Fait à Castelnaudary, le 21 mai 2024,

Le Maire Adjoint Délégué,

Certifiée exécutoire
Par réception de Préfecture
Le :
Et par publication
Le :
Et par notification
Le :



François DEMANGEOT

AFFICHAGE LE

22 MAI 2024

Notification du présent arrêté à :
M. Sébastien SIBRA
Le : 22 mai 2024
Signature de l'intéressé(e),
SVE